

plus souvent limitées aux champs de la maîtrise et de la limitation des armements. Les centres de réduction des risques de guerre peuvent, en fait, être assimilés à une forme élargie de mesure de confiance.

En Europe, on a vu apparaître trois grandes formes de mesures : les centres d'alerte nationale, reliés par des moyens de communication rapides, la formule dites des "deux alliances", prévoyant un renforcement des communications entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie et, enfin, la solution de la "ligne directe", passant par l'installation, dans les secteurs déclarés sensibles, de petits postes d'observation qui relèvent d'un centre responsable de la région allant de l'Atlantique à l'Oural. Ces idées européennes devraient être intégrées au concept de la mise sur pied, aux Nations-Unies, d'un centre mondial de réduction des risques de guerre. La mise en oeuvre de mesures propres à accroître la confiance et la prévention des conflits sont des questions qui doivent être abordées tant à l'échelle régionale que planétaire.

1. Thèse

Qui dit réduction des risques de guerre, dit communication. En effet, la communication est indispensable, non seulement pour transmettre au Secrétaire général et au Conseil de sécurité les informations et les analyses dont ils ont besoin, mais aussi pour attirer l'attention du public sur les efforts et les réalisations des Nations-Unies et pour obtenir l'appui des gouvernements. Il faut capter l'attention des principaux décideurs avant que le conflit ne devienne critique; pour cela, il faut souvent la pression d'une publicité active : la voie de la diplomatie silencieuse que les Nations-Unies ont l'habitude d'emprunter n'est pas suffisamment efficace.

Compte tenu de l'ampleur des changements qui se sont produits sur la scène mondiale, il n'est plus possible désormais de distinguer avec précision les conflits politiques de ceux qui ont des origines économiques et sociales. Or, c'est précisément ce genre de conflits qui risquent de prédominer dans les années à venir, et les Nations-Unies doivent être en mesure de réagir plus efficacement. Pour améliorer le système actuel, il faudra peut-être envisager de revoir l'interdiction faite à l'ONU dans sa Charte d'intervenir dans les affaires intérieures d'un État.